

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE

L'An DEUX MILLE VINGT QUATRE, le DIX-HUIT AVRIL à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à la salle des fêtes de Fransures sous la présidence de Monsieur Alain DOVERGNE

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames DOUAY Sonia, MENARD Sergine, PREVOST Anne-Marie, BERTOUX Julia, BLIN Marie-Annick, RIHET Anne, DEMORSY Roselyne

Messieurs DURAND Pierre, COTTARD Yves, CHARLES Gilles, BOUCHER Michel, DESFORGES Christophe suppléant de DELANAUD Stéphane, VAN OOTEGHEM J. Michel, GAWLIK Jérémy, LAVOINE Nicolas, DOVERGNE Alain, WALLET Joël, SURHOMME Alain, BEAUMONT Joël, LEVASSEUR Roger, CARON Hubert, TEN Franck, VERONT Fabrice, DEPRET Patrick, JUBERT Patrick, BERTHE Pascal, LESCUREUX André, DAMAY Jean-Michel, CHANTRELLE Brice, HEYMAN Christophe, MOURIER Francis, VIOLLETTE Paul, LAMOTTE Dominique, MEGLINKY Philippe, VAN DE VELDE Michel, MIANNE Michel, LEROY Jean-Maurice, WABLE Vincent, SZYROKI Jacky, MAROTTE Philippe

● Disposaient d'un pouvoir :

M. DURAND Pierre de Mme PATRICE-BOURDELLE Christine, Mme DOUAY Sonia de M. LECOINTE Jean-Noël, M. COTTARD Yves de M. DESROUSSEAUX Éric, Mme PREVOST Anne-Marie de M. CAPELLE Hubert, M. DOVERGNE Alain de Mme ATTAGNANT Hélène, M. VAN OOTEGHEM J. Michel de M. de CAFFARELLI Christian, M. SURHOMME Alain de M. DUTILLEUX Olivier, M. LAMOTTE Dominique de M. NOCHEZ Didier, M. Brice CHANTRELLE de Mme RAMON Marie-Gabrielle, M. MEGLINKY Philippe de M. HECTOR Nicolas, Mme BLIN Marie-Annick de M. BENONY Miguel

● Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :

Mesdames PATRICE-BOURDELLE Christine, ROSE Maryse-Corinne, MARCEL Marie-Hélène, ATTAGNANT Hélène, PERONNET Fabienne, BLIN Monique, COLOMBEL Aurélie, RAMON Marie-Gabrielle, GOURDET Séverine, RIQUIER Ludivine, GAUDECHON LAMOUREUX Mélodie,
Messieurs LECOINTE Jean-Noël, BLIN Nicolas, DESROUSSEAUX Éric, CAPELLE Hubert, DELANAUD Stéphane, de CAFFARELLI Christian, LECONTE Yves-Robert, DUTILLEUX Olivier, HOLLINGUE Rémy, BOQUET Cédric, TOURNIQUET Gautier, NOCHEZ Didier, HECTOR Nicolas, PARENTY Vincent, LOGEART Johan, CLEMENT Dominique, BENONY Miguel

Nombre de membres

du Conseil Communautaire

Titulaires : 67

Membres présents : 40

· dont suppléé : 01

Membres représentés : 11

Votants : 51

Date de la convocation

5 AVRIL 2024

Secrétaire de séance :

Julia BERTOUX

OBJET : CREATION DU BUDGET ANNEXE OTALN

Rapport conjoint de M. Alain DOVERGNE, Président de la CCALN, de M. Alain SURHOMME, Vice-Président Développement économique - Tourisme

Vu l'arrêté préfectoral portant validation des statuts de la CCALN en date du 29 octobre 2020,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la CCALN n° 2017.11-15.06 du 15 juin 2017, relative à la création de la Régie Office du Tourisme Avre Luce Noye (OTALN) et approuvant ses statuts ;

Considérant que la Régie Office du Tourisme Avre Luce Noye a été créée sous le statut d'une régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière chargée de l'exploitation d'un service public à caractère industriel et commercial (SPIC) ;

Vu la délibération 2022-08.12.07 du Conseil Communautaire du 08 décembre 2022, relative à l'engagement de la CCALN de transformer la Régie Office du Tourisme Avre Luce Noye en Service Public Administratif et l'exposé des motifs ayant amenés à cette décision ;

Vu la délibération 2023_28.09.02 Feuillet 718 du Conseil Communautaire du 28 septembre 2023, relative à la suppression de la Régie OFFICE DU TOURISME AVRE LUCE NOYE au 31.12.2023 ;

Vu la délibération 2023_28.09.03 Feuillet 719 du Conseil Communautaire du 28 septembre 2023, relative aux conditions de reprise, par la CCALN, des personnels de la Régie de gestion d'ALMEO et de l'Office du Tourisme AVRE LUCE NOYE ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 21 décembre 2023 n°2023_21.12.05 Feuillet 775 rapportant la délibération du Conseil Communautaire 2023_28.09.05 Feuillet 721 portant au 1^{er} janvier 2024, relative aussi à la reprise de l'activité OTALN, en tant que SPA, sous forme de régie directe intégrée au Budget Principal à compter du 1^{er} janvier 2024 et ayant précisé « qu'il sera présenté au Conseil Communautaire la création de la Régie OTALN, ses statuts de même qu'un Budget Annexe, au moment du vote des Budgets Primitifs 2024 de la CCALN »

Vu l'avis du Bureau communautaire du 08 avril 2024,

Vu la délibération 2024_18.04_05 Feuillet 816 du Conseil Communautaire du 18 avril 2024 relative à la création de la Régie OTALN et adoptant ses statuts,

Considérant que :

- ce SPA, exploité en gestion directe sous la forme d'une régie dotée de l'autonomie financière mais sans personnalité juridique,
- les dépenses et les recettes se rapportant au coût de service seront suivies au sein d'un budget dédié géré selon la nomenclature comptable M57.
- Que ce budget sera exécutoire dans les mêmes conditions que le budget principal dont il constitue un budget annexe.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Décide de créer un Budget Annexe au Budget Principal de la CCALN
- Nomme ce Budget Annexe : **Budget Annexe OTALN**
- Dit que ce Budget Annexe : **Budget Annexe OTALN** dispose des caractéristiques suivantes :
 - o Ce budget revêt le caractère de budget annexe au budget principal,
 - o Ce budget annexe est non-assujetti à la TVA,
 - o Ce budget sera soumis à l'instruction comptable M57 développée
- Autorise le Président, le 1^{er} Vice-Président et le Vice-Président Eau et Assainissement à signer les documents en rapport avec ces décisions.

POUR EXTRAIT CONFORME

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le

Affiché le

Fait et délibéré, le 18 avril 2024
à Moreuil

Le Président,

Alain DOVERGNE

